

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Communauté de Communes Buëch Dévoluy

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY**

Séance du : 10 mars 2014

Convocation du : 28 février 2014

Objet : FINANCES
Résultats 2013

Budget Général. Affectation des résultats de l'année 2013

L'an deux mille quatorze, le dix mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Manteyer, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : M. Guy Jullien

Etaients présents : F. Reynaud, M. Barthelemy, B. Soulat, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, JM Bermond, R. Basset, M. Barbet, M. Rosenstiel, M. Chautant, JC Salles, B. Faure, JL Pelloux, P. Aubin

Excusés : Roger Fournel remplacé par Michel Lonni
Alain Chevalier remplacé par Sandrine Arnaud
Claudette Dargot, Jean-Marie Bernard, Jacqueline Puget, Guy Pitaval,
Fabrice Roux, Gérard Garcin, Fleur Regord

Les délégués de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy constatent au compte administratif 2013 du budget général :

un excédent de fonctionnement de : 716 614.61 €

un déficit d'investissement de : 45 526.73 €

Le montant du solde des restes à réaliser est de : - 5 566 €

Le résultat d'investissement en tenant compte des restes à réaliser est de - 51 092.73 €

Le Président propose de suivre la commission des finances et :

- d'affecter la somme de 130 565 € en réserves d'Investissement, compte 1068,
- de maintenir en section de fonctionnement la somme de 586 049.61 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications fournies par le Président, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat du budget général.

votants : 17	pour : 17	abstention : 0	contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20140310-De19_2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2014
Publication : 13/03/2014

Pour le Président
par délégation



Ainsi fait et délibéré à Manteyer,
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,
Michel Mescle

